

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 janvier 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2014, s'est réuni le 19 janvier 2015 à 9h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.
Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de GAY + 1 pouvoir de MAISONNEUVE), LASCAUX (1voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

18
187
187.2015.001

TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE

PROF TOURISME & LOISIRS PN

Compte-rendu et relevé de décisions de la commission qualification de l'offre Parc

RAPPORT

Réunion de la Commission de Qualification de l'Offre Parc :

Lundi 19 Janvier 2015 - Montlosier

Présents :

Elus :

Agnès Mollon, Alexis Monnier,

Equipe SMPNRVA : Isabelle Blanc, Eve Alcaide, Maël Cabé, Marie Fauchon, Marie-Pierre Gard

Synd.mixte Puy Mary : Mylène Gras

Excusés :

Louis Galtier, Roger Gardes

Absents :

Marc Maisonneuve, Bernard Veissière Daniel Chevaleyre

Agnès Mollon introduit et anime la réunion.

➤ **Relevé de décisions**

1. Marquage hébergement et restauration : rapports d'audit

5 dossiers d'attribution ont été présentés. La commission valide les rapports d'audits :

- **L'auberge « d'Ai Jean »** à Lavignerie bénéficie de la marque Parc sur ses prestations d'hébergement et de restauration :
- **L'auberge « la Grange aux fleurs »** à Champs-sur-Tarentaine bénéficie de la marque Parc pour sa prestation de restauration
- **La Maison d'Anna** à Pailherols et le Gîte de la Poucinière à St Sauves d'Auvergne bénéficient de la marque Parc pour leurs prestations d'hébergement
- **Le café de Landeyrat et vélorail du Cézallier** ne peut pas bénéficier de la marque Parc sur sa prestation de restauration. Il est donc engagé dans une démarche de progrès sur la base des recommandations validées en CQOP : utilisation de produits frais, de produits ménagers écoresponsables

2. Evolution de la démarche Parc d'accompagnement des entreprises

La Commission de Qualification de l'Offre Parc valide :

En 2015

- La simplification de la démarche perçue comme trop complexe, trop longue à la fois par les prestataires (hébergeurs, restaurateurs) et les partenaires institutionnels et les services du SMPNRVA
- Pour les prestations d'hébergement
 - Recentrage autour de la Marque Parc avec des critères spécifiques déclinant les valeurs « Lien au territoire » et « Environnement préservé et valorisé » qui constitueront le « plus Parc ».
 - Un partenariat fort est à construire avec des démarches/labels touristiques¹ existants pour qu'ils intègrent ce « plus Parc » dans l'évaluation des établissements volontaires situés sur le territoire PNR
- La poursuite du marquage Parc sur les prestations de restauration sous 2 angles
 - ✓ Pour les restaurants « gastronomiques » : un travail sur le « plus Parc » en partenariat avec le label « maître restaurateur »
 - ✓ Pour les lieux d'accueil et d'animation avec petite restauration : création d'un nouveau marquage « bistrots du Parc ». Un rapprochement avec l'association nationale « Bistrots de Pays » est à envisager

A partir de 2016

- Evolution de la démarche de qualification Parc vers :
 - les sites de visite,
 - les sorties de découverte du patrimoine Parc à destination du grand public
 - Les sentiers d'interprétation du patrimoine identitaire du Parc

3. Articulation de la CQOP et de la Commission « économie durable rurale »

Par décision du comité syndical du Parc en date du 20 avril 2011 a été créée la **Commission de Qualification de l'Offre Parc** dont le rôle est le suivant :

- ✓ garantir la stratégie et la mise en œuvre de la démarche de qualification « S'engager pour l'écotourisme dans le PNRVA » (Marque Parc et du volet 2 de la CETDep)
- ✓ valider les dossiers candidats à cette démarche
- ✓ proposer la validation au bureau du SMPNRVA qui entérinera la décision
- ✓ veiller au respect des valeurs de la Marque et à la représentativité des marqués
- ✓ assurer le relais avec les politiques nationales et inter-régionales (IPAMAC)

Une décision du comité syndical en date du 30 janvier 2013 valide les principes de création d'une **Commission « économie rurale durable »**, composée d'élus du comité syndical du Parc, directement rattachée aux missions du syndicat mixte du Parc regroupées dans l'espace programme 1 : tourisme, agriculture, Leader, énergie, accueil de porteurs de projet économie sociale et solidaire.

La CQOP valide :

Concernant l'évolution de la démarche Parc d'accompagnement des entreprises touristiques

- la poursuite d'un échange entre techniciens et élus, par email, lors de l'élaboration de la nouvelle démarche de qualification Parc à destination des hébergements et des restaurants.

- une fois cette nouvelle démarche définie, elle sera soumise pour approbation en Commission « économie rurale durable », prenant le relais de la CQOP qui disparaîtra donc. Elle devra ensuite être validée par le bureau du Parc.

Par la suite, les dossiers candidats à la démarche de qualification Parc (Marque Parc) seront soumis pour information à la « Commission économie rurale durable » avant validation en bureau du Parc

¹ Nattitude, Rando Accueil, Accueil Paysan, Bienvenue à La Ferme, Gîtes de France et autres....

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

»»» Il vous est proposé de :

- > valider les décisions prises par la Commission qualification de l'offre Parc
- > D'attribuer la marque « Accueil » aux entreprises suivantes et d'autoriser le Président à signer les conventions d'utilisation de la Marque Parc :

Accueil « Hébergement » :

L'auberge « d'Ajean » à Lavigerie

La Maison d'Anna à Pailherols

Le Gîte de la Poucinière à St Sauves d'Auvergne Le café de Landeyrat et vélorail du Cézallier ne peut pas bénéficier de la marque Parc sur sa prestation de restauration. Il est donc engagé dans une démarche de progrès sur la base des recommandations validées en CQOP

Accueil « Restauration »

L'auberge « d'Ajean » à Lavigerie

L'auberge « la Grange aux fleurs » à Champs-sur-Tarentaine

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 janvier 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 28 JAN. 2015

et de sa publication le - 2 FEV. 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

28 JAN. 2015

CONTRÔLE DE LEGALITE

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 janvier 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2014, s'est réuni le 19 janvier 2015 à 9h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président. Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de GAY + 1 pouvoir de MAISONNEUVE), LASCAUX (1voix), VEISSIERE (1 voix).
Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

19 **REVITALISATION TERRITORIALE**
195 **PORTEURS DE PROJET**
195.2015.001 Candidature Leader « Volcans d'Auvergne » 2014-2020

RAPPORT

Le Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne est engagé depuis fin juillet 2014 dans une démarche de concertation large pour construire le nouveau programme Leader « Volcans d'Auvergne » 2014-2020. Afin que le territoire puisse bénéficier des nouveaux fonds européens jusqu'en 2020, le Conseil régional a lancé en juillet dernier un appel à candidatures Leader qui se clôturera fin janvier 2015. Afin de bâtir ensemble ce nouveau programme à forts enjeux, trois grandes phases ont ponctué la concertation :

- une première phase de contribution écrite via un questionnaire de concertation adressé à tous les acteurs publics et privés,
- une deuxième phase via un premier atelier forum pour dégager des enjeux et des besoins prioritaires pour le territoire,
- une troisième phase via un second atelier forum pour approfondir et affiner la nouvelle stratégie et le nouveau plan d'actions.

De plus, entre ces différentes phases, des RDV individuels ont été organisés avec les communautés de communes et les deux Pays (Grand-Sancy et Haut-Cantal-Dordogne) concernés par le périmètre du programme, des réunions internes avec les agents du SMPNRVA, des comités technique et de programmation Leader, et des échanges ponctuels avec des acteurs privés ont permis également d'affiner la construction du nouveau programme.

Après ces nombreuses rencontres, les acteurs ont souhaité développer une nouvelle priorité ciblée « Des hommes, un territoire : nos ressources pour l'avenir ! » autour de la valorisation et de l'optimisation de nos ressources locales : humaines, naturelles, territoriales. Fort de ses ressources naturelles exceptionnelles et surtout des hommes qui vivent et qui viennent s'y installer, notre territoire doit inévitablement s'appuyer sur ses forces vives et ses ressources pour construire son avenir. Trois axes stratégiques ont été définis se déclinant en 7 fiches actions opérationnelles :

- **Axe 1 : Mettre l'Homme au cœur du projet de territoire pour favoriser un développement responsable, inclusif et solidaire :**
 - o Fiche action 1 : Projets collectifs et solidaires
 - o Fiche action 2 : Revitalisation rurale
 - o Fiche action 3 : Culture, patrimoines
- **Axe 2 : Faire de nos ressources naturelles un moteur de développement économique innovant :**
 - o Fiche action 4 : Valorisation économique des ressources naturelles
 - o Fiche action 5 : Sobriété énergétique et croissance verte
- **Axe 3 : Valoriser notre territoire et ses spécificités, sources d'attractivité, d'ouverture et de fierté :**
 - o Fiche action 6 : Promotion
 - o Fiche action 7 : Coopération.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Une 8^{ème} fiche action « Animation, gestion » articulera l'ensemble de la stratégie élaborée afin de mettre en œuvre pendant les 6 ans le programme Leader.

Plusieurs thèmes transversaux comme l'innovation, le numérique, la jeunesse et la qualité de vie sont traités en priorité dans l'ensemble des fiches actions. En revanche, l'agriculture et la forêt ont été écartées presque en totalité du Leader car ces domaines sont largement intégrés au FEADER.

L'arbre stratégique détaillé, les fiches actions et la maquette financière sont présentés en annexes.

➤➤➤ Il vous est proposé de :

- > Valider la candidature (stratégie et plan d'actions) Leader 2014-2020 (pour faire suite à la délégation octroyée par le comité syndical du Parc)
- > Autoriser le Président du GAL Volcans d'Auvergne à signer tout document relatif au dépôt de la nouvelle candidature Leader auprès de la Région Auvergne.

DELIBERATION

Le Bureau valide la candidature (stratégie et plan d'actions) Leader 2014-2020 et autorise le Président du GAL Volcans d'Auvergne à signer tout document relatif au dépôt de la nouvelle candidature Leader auprès de la Région Auvergne.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

28 JAN. 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 janvier 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 28 JAN. 2015

et de sa publication le - 2 FEV. 2015

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 janvier 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2014, s'est réuni le 19 janvier 2015 à 9h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de GAY + 1 pouvoir de MAISONNEUVE), LASCAUX (1voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40
401
401.2015.001

MOYENS GENERAUX
Ressources humaine
Accueil d'un stagiaire « mobilités en zone montagne »

RAPPORT

Le SM du Parc des Volcans s'est porté candidat à la 2ème vague de l'appel à projet « mobilités en zones de montagne » lancé par la DATAR en 2014. Cette candidature a été retenue et va faire l'objet d'une étude-action qui sera pilotée au niveau Massif Central par IPAMAC. Le projet abordera la question des mobilités pendulaires entre le territoire du Parc et l'agglomération Clermontoise. Ce sujet a été présenté à Clermont Communauté fin 2014 et sera intégré au plan d'actions de la convention triennale. Les 28 communes du territoire Parc concernées par la zone d'étude seront tenues informées des différentes phases et invitées à participer aux réunions de rendus et aux ateliers de travail.

Le sujet : les mobilités pendulaires vers l'agglomération Clermontoise. Les déplacements « domicile-travail » des habitants et étudiants du territoire du Parc sur le bassin de Clermont-Ferrand génèrent un trafic extrêmement important, et provoquent :

- o des émissions de GES importantes, avec une qualité de l'air très dégradée sur certaines zones (santé publique)
- o de la précarité énergétique d'une frange de cette population périurbaine face à l'augmentation des tarifs des énergies
- o une saturation et une dégradation du réseau routier

L'objectif serait d'identifier un bouquet de solutions de mobilités alternatives à « l'autosolisme » pour ces déplacements pendulaires en identifiant des initiatives existantes, même marginales, originales et innovantes, et de pouvoir grâce à ce projet, les renforcer avec une mise en réseau au sein d'un pool, en menant des opérations de sensibilisation des habitants du territoire.

Moyens nécessaires. Un état des lieux précis sera nécessaire sur cette zone comprise dans l'isochrone de 30 minutes depuis Clermont-Ferrand, pour :

- o quantifier réellement ce phénomène « domicile-travail », en essayant de décrypter et quantifier les besoins implicites inclus dans ces déplacements (courses, loisirs...)
- o repérer les principaux itinéraires de déplacements
- o identifier les initiatives alternatives à « l'autosolisme » type signaux faibles (initiatives originales, innovantes mais actuellement marginales)

Pour cela le SMPNRVA prévoit :

- le pilotage interne de ce projet par la chargée de mission énergie qui animera notamment le partenariat avec Clermont Co, IPAMAC, le CEREMA et encadrera le stagiaire
- le recrutement d'un étudiant en stage pour 6 mois à compter de février 2015. Ce stage a pour objectifs : de mettre en place un questionnaire « mobilités alternatives » avec le CEREMA et de mener sur cette base une enquête basée sur des entretiens citoyens et d'acteurs du territoire.

⇒ Il vous est proposé de valider le recrutement d'un stagiaire « mobilités en zone montagne » pour une durée de 6 mois et ce à compter de février 2015

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 janvier 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

28 JAN. 2015

- 2 FEV. 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

28 JAN. 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 janvier 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2014, s'est réuni le 19 janvier 2015 à 9h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de GAY + 1 pouvoir de MAISONNEUVE), LASCAUX (1voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40
401
401.2015.002

MOYENS GENERAUX

Ressources humaine

Accueil d'un stagiaire « Pistes équestre Dômes-Sancy et Cézallier-Limon»

RAPPORT

Depuis 1993, le Syndicat mixte du PNRVA a mis en place 2 boucles équestres itinérantes sur plusieurs jours : les circuits Dômes-Sancy et Cézallier-Limon. Ces itinéraires sont dotés d'un réseau de relais d'étape accueillant chevaux et cavaliers et sont promus par 2 guides équestres : le guide Dômes-Sancy édité en 1999 et aujourd'hui épuisé, le guide Cézallier-Limon édité en 2006.

Avec l'engagement du territoire dans la Charte Européenne du Tourisme Durable et l'accompagnement des entreprises touristiques, la candidature de la Chaîne des Puy-faille de Limagne au classement au patrimoine mondial de l'Unesco, les missions des agents en charge de l'entretien, de l'animation et de la promotion de ces circuits ont évolué. Aujourd'hui, le syndicat mixte du Parc n'a plus les moyens humains et financiers pour assurer l'entretien et la promotion de cette offre équestre.

Dans ce contexte, l'année 2015 sera une année charnière au cours de laquelle il s'agira d'envisager le devenir de ces circuits, inscrits aux PDIPR du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Pour ce faire, il est envisagé le recrutement d'un(e) stagiaire, de niveau minimal Bac+3, sur une durée de 5 mois minimum à compter de mars ou avril 2015. Cette personne sera encadrée par Eve ALCAIDE et basée dans les locaux du syndicat mixte du Parc à Murat

Il s'agira pour l'étudiant :

- de travailler à la mise à plat de cette offre (état des lieux de l'itinéraire et du réseau de relais d'étape associé),
- d'établir des contacts avec les partenaires institutionnels : communautés de communes concernées et conseils généraux pour envisager la pérennité de l'entretien de ces itinéraires après 2015, le syndicat mixte du PNRVA n'ayant plus les moyens financiers et humains pour cela.
- en lien avec les comités départementaux et le comité régional de tourisme équestre, de contribuer à la mise en ligne des informations relative à ces circuits (au moins le circuit Dômes-Sancy) sur le site www.randonnee-cheval-auvergne.fr
- en lien avec les représentants de la FFC et de la FFCT, d'envisager l'utilisation de ces itinéraires par les VTTistes

>>> **Il vous est proposé de valider cette offre de stage. Le stagiaire recevra une indemnité de stage selon les tarifs en vigueur.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 janvier 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

28 JAN. 2015

CONTRÔLE DE LEGALITE

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

28 JAN. 2015

et de sa publication le

- 2 FEV. 2015

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2014, s'est réuni le 19 janvier 2015 à 9h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président. Assistent à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de GAY + 1 pouvoir de MAISONNEUVE), LASCAX (1voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

401

401.2015.003

**MOYENS GENERAUX
Ressources humaine**

Accueil d'un stagiaire pour élaborer la scénographie des maisons des réserves naturelles de la Vallée de Chaudefour et de Chastreix-Sancy

RAPPORT

Le premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS), validé par arrêté préfectoral du 2 avril 2014, prévoit la création de l'espace muséographique de la maison de la réserve. De même, le plan de gestion, pour la période 2011-2015, de la réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour (RNNVC) prévoit de réaménager l'espace muséographique de la maison de la réserve.

Ces deux maisons de réserve sont des lieux clés assurant l'accueil, l'information et la sensibilisation de tous les publics visitant ces espaces protégés. Ce sont aussi des vitrines des actions du PNR des Volcans d'Auvergne.

Bien que les aménagements et les besoins de chaque espace muséographique ne soient pas les mêmes, les deux maisons de réserves présentent des objectifs convergents : ancrer la RN dans son territoire, faire connaître la RN, son rôle, ses actions et sa réglementation, assurer un accueil de qualité pour tous les publics, sensibiliser le public à la richesse du territoire de la RN, à sa préservation et à sa réglementation, canaliser la fréquentation.

En évitant la redondance, les deux maisons de réserves naturelles bénéficieront à terme d'un accueil cohérent et complémentaire à l'aide d'une esthétique harmonieuse et facilement identifiable par le public.

Il est envisagé de recruter un stagiaire de type master 2, dont le thème du stage serait d'élaborer une scénographie commune et complémentaire aux deux maisons de réserve. Les objectifs du stage seraient de :

- définir les significations et les missions des territoires protégés qu'il est pertinent de faire connaître aux publics, en pointant les éléments caractéristiques communs mais aussi les originalités et les points structurants de chaque réserve,
- sélectionner et hiérarchiser l'interprétation selon un fil conducteur (scénarii) commun aux 2 RNN, pour permettre une découverte structurée, cohérente, complémentaire et agréable
- proposer des aménagements muséographiques issus de l'interprétation faite, par la sélection d'outils appropriés (maquette, audiovisuel, graphisme, mascotte, ...) et adaptés à chaque espace muséographique
- rédiger le cahier des charges des aménagements muséographiques pour chacune des RN

Ce stagiaire sera accueilli pour une durée de 6 mois, durant le printemps et l'été 2015. Il agira sous la responsabilité de la directrice du parc, Isabelle Blanc, et sous l'autorité fonctionnelle de la chargée d'étude et de gestion de la RNNCS, Hélène Ménard et du garde technicien de la RNNVC, Philippe Loudin. Sa résidence administrative sera les bureaux de la réserve naturelle de la Vallée de Chaudefour, à Chambon-sur-Lac.

Les frais occasionnés par l'accueil de ce stagiaire seront pris en charge à 100% par les financements d'Etat attribués aux deux réserves naturelles.

Il vous est proposé d'accueillir ce stagiaire dans les conditions en vigueur. <<<

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 janvier 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
28 JAN. 2015

- 2 FEV. 2015

MAIRIE DE MONTLOSIER
28 JAN. 2015
CONTROLE DE LEGALITE